

Afin de bénéficier d'une des aides proposées par le Pacifique | CDC et que nous puissions traiter au mieux votre demande, voici quelques informations pratiques :

1/ Formuler votre demande par écrit

Pour cela, envoyez-nous par mail ou courrier postal :

- un **dossier du projet de création** dans lequel figurent impérativement l'argument, la distribution, les partenaires et le budget,
- le formulaire joint dûment complété afin de préciser la nature de la demande, le studio, la période...
- une ou plusieurs **captations vidéo** (tous supports, environnement Mac), nous pouvons vous les renvoyer après visionnage si vous le souhaitez.

2/ Prise de rendez-vous avec la Directrice Artistique

Il est toujours important, dans la mesure du possible, de prévoir un temps d'échange avec les compagnies. Christiane Blaise rencontre régulièrement des chorégraphes et équipes artistiques, ce qui permet une meilleure appréhension du projet porté et des besoins nécessaires à sa réalisation.

3/ Réponse

Nous prenons connaissance régulièrement de tous les dossiers qui nous sont envoyés et nous nous attachons à répondre aux demandes selon un délai qui nous permet une étude attentive du projet à l'issue de laquelle nous vous faisons parvenir un **courrier réponse**.

4/ Planning et aspects administratifs

Une fois que la réponse positive vous parvient, il convient à ce stade et en fonction des modalités convenues de prendre contact avec l'équipe du Pacifique / CDC :

- **Tatiana Galleau**, chargée d'administration, pour le planning des studios
- **Philippe Quoturel**, responsable du développement, pour la mise en œuvre des résidences et des co-productions

Une convention est signée entre la compagnie et le Pacifique | CDC.

Pour toute utilisation de studio, sont demandés :

une attestation d'assurance

un chèque de caution de 500 à 1000 euros selon le studio (non encaissé sauf en cas de détérioration)

une participation aux frais (PAF) de 30 euros TTC par session de travail

1/ Mise à disposition de studio

Pour qui ?

Les studios sont mis à disposition des compagnies professionnelles en période de création, de répétitions, de reprise de rôle, d'audition...

Ils sont prioritairement destinés aux compagnies chorégraphiques mais concernent aussi les équipes du théâtre, des arts du cirque et de la musique.

Quoi ?

Un studio de répétitions :

Les studios sont **mis à disposition** contre une participation aux frais (PAF) de 30 euros TTC par session de travail.

Les studios peuvent être loués pour l'organisation de stage à des conditions différentes, se renseigner.

Les frais de déplacement, de défraiement et d'hébergement, les salaires des artistes sont dans tous les cas à la charge de la compagnie. Le Pacifique | CDC fournit si besoin des pistes d'hébergement.

La mise à disposition à moindres frais des studios représentent pour les compagnies un soutien à la production non négligeable, dont l'apport peut être valorisé dans un budget de production.

Infos pratiques

Studio Pacifique nord : boîte noire de 290m² avec des gradins et un pont lumière
Du lundi au vendredi de 9h à 18h (possibilité jusqu'à 21h).

Studio Pacifique sud : studio lumineux de 170m²
Du lundi au vendredi de 9h à 18h en période scolaire (possibilité jusqu'à 21h en vacances scolaires) ; de 13h à 18h en cas d'entraînement régulier du danseur
Impossibilité d'y entreposer des éléments de scénographie en soirée en raison des cours amateurs.

Fermeture : août et Noël

Fiche technique téléchargeable sur le site, rubrique lieu de danse > les espaces

NB : Les horaires peuvent être modifiés par le Pacifique | CDC, suivant les besoins et activités, lors de sessions de formation (entraînement du danseur de 10h à 12h), de spectacles ou manifestations publiques.

Quel calendrier ?

La période et la durée (1 jour à plusieurs semaines) sont proposées par la compagnie selon ses besoins. Elles sont planifiées en fonction de la disponibilité des studios.

Quel(s) engagement(s) ?

La compagnie ayant bénéficié du soutien du Pacifique | CDC s'engage à mentionner sur ses documents de communication.

Des actions de sensibilisation ou de formation peuvent avoir lieu si les artistes le souhaitent.

Le Pacifique | CDC

2/ Apport en industrie / coproduction / production déléguée

Pour qui ?

Ces accompagnements s'adressent prioritairement aux compagnies professionnelles chorégraphiques ayant besoin d'un espace de travail ou de visibilité pour les professionnels, de moyens financiers, de soutien technique, administratif et artistique.

Les choix des compagnies appartiennent à la directrice artistique du Pacifique | CDC.

Quoi ?

L'apport en industrie

- un studio de répétitions
- un espace de visibilité pour les professionnels
- un espace de travail (bureau, wifi...)
- l'équipe du Pacifique | CDC (artistique, technique et administrative) pour le suivi des répétitions

Les studios sont **mis à disposition** contre une participation aux frais (PAF) de 30 euros TTC par session de travail.

Les frais de déplacement, de défraiement et d'hébergement, les salaires des artistes sont à la charge de la compagnie. Le Pacifique | CDC fournit si besoin des pistes d'hébergement.

La coproduction

- un soutien financier à la production
- une résidence
- un espace de visibilité pour les professionnels
- un espace de travail (bureau, wifi...)
- l'équipe du Pacifique | CDC (artistique, technique et administrative) pour le suivi du projet de création

Les frais de déplacement, de défraiement et d'hébergement, les salaires des artistes sont à la charge de la compagnie. Le Pacifique | CDC fournit si besoin des pistes d'hébergement.

La production déléguée

- une résidence
- l'équipe du Pacifique | CDC (artistique, technique et administrative) pour la conception, la mise en œuvre et le suivi du projet de création

Plus concrètement, le Pacifique | CDC s'investit pour affiner le projet artistique avec le chorégraphe, élaborer le budget de production, trouver des financements, rechercher des diffuseurs en France et à l'étranger, gérer la logistique pendant les tournées.

Quel calendrier ?

La période et la durée sont proposées par la compagnie selon ses besoins. Elles sont planifiées en fonction de la disponibilité des studios.

Quels engagements ?

Des actions de sensibilisation ou de formation peuvent être demandés aux artistes, en accord avec la compagnie soutenue.

La compagnie ayant bénéficié du soutien du Pacifique | CDC s'engage à mentionner sur les documents de communication du projet accueilli.

La compagnie informe de l'évolution du projet.

FORMULAIRE DE DEMANDE

Les demandes des compagnies sont étudiées sur présentation du dossier du projet de création (dates de répétitions souhaitées, propos, distribution, budget prévisionnel...) adressées au Pacifique | CDC. Pour une meilleure gestion, il est impératif de remplir ce formulaire de demande.

Date de la demande :

Coordonnées :

Nom du chorégraphe et de la Compagnie :

Adresse :

Contact production :

Tel / Mail :

Votre demande :

Nature (préciser) : Mise à disposition de studio

Apport en industrie avec présentation professionnelle ou sans (préciser)

Coproduction avec présentation professionnelle ou sans (préciser)

Production déléguée

Studio souhaité (préciser) : Pacifique Nord (boîte noire) Pacifique Sud

Travail (préciser) : Recherche Répétitions/reprise de rôle Création lumières

Période de travail souhaitée (préciser si ferme ou variable) :

Durée de travail souhaitée (hors we) :

Horaires de travail :

Nombre de personnes présentes :

Votre projet :

Titre de la pièce :

Partenaires sollicités :

Partenaires confirmés :

Date et lieu de la première (préciser si confirmée ou non) :

Informations complémentaires :

Pour l'hébergement de votre équipe, avez-vous prévu un budget hôtel/location ou bénéficiez-vous d'un logement gratuit sur Grenoble ?